



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsas.org <http://sections.se-unsas.org/51/>



CT carte scolaire / 6 septembre 2012

Lire et afficher de préférence le flash joint en .pdf

I n s t a n c e s



Au Menu :

- Déclaration de l'UNSA Education
- Ajustements de rentrée
- Etat des emplois sur l'accompagnement des élèves handicapés
- EVS direction d'école
- Pré-rentrée
- Journée de solidarité

Déclaration de l'UNSA > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article623>

Refondation de l'école : L'ensemble des délégués des personnels estiment que les temps accordés à la contribution sont trop courts. Le SE-UNSA reste un peu dubitatif sur le traitement local : sur la méthode oui, il y a bien volonté de consulter mais le délai est trop court ... nos idées, nos contributions syndicales seront diffusées, car les acteurs institutionnels au niveau national ont déjà été entendus par le Ministère. C'est au niveau des collègues que l'on a un peu de mal à voir où ça va aller, car cela paraît un peu lointain...

La DASEN confirme qu'il n'y pas de contexte de grand débat mais elle insiste sur la mobilisation des personnes : le ministère souhaite que tout le monde participe, et a indiqué que tout serait lu. Beaucoup de ressources pour enrichir la réflexion, se trouvent sur le site du ministère.

Ajustements de la carte scolaire de rentrée :

M. Adnot indique que c'est un véritable casse tête au niveau de l'administration pour organiser cette rentrée, car beaucoup de situations nouvelles sont apparues et d'autres suivies qui ont disparu. Il y a une réserve de 15,5 postes .

Sur REIMS : 200 élèves de plus que prévu (175 de moins en 2011). A noter les flux de populations difficiles à anticiper sur Reims.

OUVERTURES :

- EE Petit Betheny / BD puis PES / + ¼ décharge
- EP Bouy / BD puis PES + ¼ décharge
- EE Martin Peller Reims / BD puis PES
- EP CUMIERES poste réouvert : la collègue en mesure de carte scolaire revient. + ¼ décharge
- EE Gaston Buard WITRY : la collègue en mesure de carte scolaire revient
- MAT Chatillons sur Marne / BD puis PES
- EE SAUDOY ouverture à Fontaine Denis Nuisy
- EE Lapie Verbeau CHALONS en Champagne / BD puis PES
- EE Jamin Reims / BD puis PES
- EE Jean MACE Reims / BD puis PES
- EE Petit Betheny / BD puis PES
- EE Ravel Reims (PES ?)

Nous avons demandé que pour les situations claires, l'anticipation soit faite en ouverture en juillet pour une

meilleure préparation de la rentrée et pour les parents d'élèves aussi.

Le SE-UNSA indique à l'administration que la Ville de Reims a également procédé à l'inscription de nombreux 2 ans ce qui fait monter les effectifs et ne donne pas de bonnes conditions d'accueil. M Adnot confirme que la ville de Reims avait beaucoup d'inscriptions de TPS en attente.

L'administration présente ensuite un tableau d'aménagements de services assez inhabituels.

Pour éviter de fermer sur certaines écoles et afin de pouvoir donner un moyen supplémentaire dans d'autres écoles, la DASEN procède à des transferts provisoires sur une année.

S'engage une longue discussion sur la situation réelle de ces écoles : pas de fermeture, mais pas de décision d'ouverture quand même ? et le traitement des personnels qui acceptent un transfert ?

Faut-il fermer aujourd'hui ici et vraiment ouvrir là ?

Pour l'UNSA éducation: aucune des 2 solutions n'est satisfaisante... mais si le transfert a lieu, les collègues devront avoir la « sur-priorité » prévue en cas de fermeture à la rentrée si la fermeture se fait l'an prochain et il faudra trancher absolument au prochain CDEN pour ne pas laisser perdurer ce genre de situation ambiguë, avec des postes gelés « indéfiniment ».

L'UNSA propose pour les écoles d'un même secteur, Reims par exemple, que les collègues touchés par les transferts puissent se voir proposer l'ensemble des « fausses-ouvertures » et faire des vœux (puis affectation au barème). Cette proposition semble attirer l'attention de l'administration, mais finalement n'est pas faisable puisque tous ces transferts auront eu lieu (effectivement les collègues ont déjà glissé sur leur affectation provisoire à l'année depuis le mardi de rentrée). Nous prenons donc acte. Ce n'était qu'une information.

L'UNSA souhaite que pour la transparence, dans le cadre d'un bon dialogue social, ces informations soient données aux délégués des personnels dès que connues.

Ces aménagements de service et transferts concernent :

- EE Cheminon/Marolles : L'enseignante de Cheminon va à Marolles
- EE SARRY : un enseignant va à EEA du Mau Chalons en Champagne :
- EE ZOLA Reims : un enseignant va à EE La Neuville
- MAT Saint Exupéry à Mourmelon le Grand : l'enseignante va à EP (poste mat) Jules FERRY SUIPPES
- Mat Barthou à Reims : un enseignant va à Mat Clovis Chezel
- EE Général Carré : un enseignant va à EE Dauphinot Courtes Martin

Décharges de direction supplémentaires (+ ¼)

Sommeuses : direction sur 2 sites EE et EMAT

LAVOISIER EE et Mat Chalons

Voltaire Université Reims

Ferdinand Buisson à Chalons pour projet particulier

Reste un poste et demi que la DASEN souhaite affecter à la brigade de remplacement car les besoins en remplacement sont grands et le département n'a plus de moyens. L'Unsa Education est bien d'accord : Le remplacement souffrira encore cette année au vu des suppressions de postes massives !

3 écoles ont des effectifs très faibles en zone prioritaire : la DASEN propose un dispositif particulier

La DASEN voudrait laisser le poste mais pas la classe. Supprimer une classe et laisser le maître en surplus dans l'école.

- EE Barthou : 102 élèves pour 6 classes
- EE PROVENCAUX : 181 présents pour 9 classes ECOLE en ECLAIR
- MAT PROVENCAUX : 137 présents à la rentrée. La situation n'est pas tranchée pour cette école

L'UNSA est favorable à un maître en surplus dans l'école. Le maître en surplus doit être volontaire. Pour nous, ce dispositif doit être déconnecté de la carte scolaire. Prendre le temps de monter un projet solide. Nous sommes en éducation prioritaire.

La DASEN indique qu'il y a beaucoup de maintien en cycle 2 dans le département et qu'il faut se poser la question de la difficulté scolaire et de son traitement. La DASEN a proposé ces pistes de réflexion pour les stagiaires PE.

Autres informations :

- Qu'en est-il des 2 jours de décharge pour les directions d'école : oui, ils persistent mais pas forcément dans les 15 jours qui suivent la rentrée.
- 80 % : rappel des modalités > une journée libérée jusqu'en mai . Puis 100% les 7 dernières semaines. Le jour anciennement libéré sera effectué en remplacement de stages filés dans la même classe. L'Unsa Education avait demandé que ce ne soit pas loin du poste d'affectation et que les frais de déplacements des brigades (ISSR) soient versés. L'administration avait donné son accord.
- Tuilage BD et Stagiaires sur les postes réservés aux PES : les écoles souhaitent des temps de coordination Une journée sera réservée le 12 novembre pour aller dans leur école pour rencontrer l'équipe, puis la fin de la semaine avec le tuteur pour travailler la prise en charge de la classe.
- INEAT / équilibre académique : 7 Ineat de Haute Marne ont été acceptés (le 52 est excédentaire, pas le 08 ni le 10)

Etat des emplois sur l'accompagnement des élèves handicapés

Nous demandons le nombre de supports attribués à la Marne sur les différents types de contrats
(assistant d'éducation = 6 ans possibles // contrat aidé = de 6 mois en 6 mois maxi 2 ans)

- 5% des enfants ayant une notification d'heure ne sont pas couverts : la Dasen indique que les recrutements sont en cours.
- Contrats d'Assistants d'éducation : 49,5 + 42 nouveaux contrats AVSi (227 sur l'académie)
- Assistants de scolarisation : 43 Emplois en AVS
- AVS collectifs : 27
- Assistants Mutualisés : nouveau dispositif en attente d'informations. Coordination avec la MDPH

La Dasen indique qu'une réflexion est en cours avec la MDPH pour que la mise en place des AVS soit plus rapide après la notification des heures. Le basculement possible entre Contrat aidé et assistant d'éducation est étudié par la Dasen , dans l'objectif d'offrir 6 ans d'emploi au lieu de quelques mois. C'est possible pour 7 à 17 personnes au maximum (il faut un bac + 2)

L'UNSA demande à ce que soient bien prévus des temps de formation pouvant aller jusqu'à la VAE pour ces personnels. La Dasen indique qu'ils ont tous 60 H de formation et que les dernières expériences de VAE n'ont pas été concluantes. Un poste de RH académique vient d'être créé avec pour mission la formation de ces personnes.

- contrats aidés CUI-CAE : 264 AVSi

Aide administrative à la direction d'école : les EVS

-contrats aidés EVS : restent 21

Pour l'Unsa éducation, ce n'est pas admissible d'en rester là, alors que les tâches sont de plus en plus lourdes aux directeurs d'école (voir la déclaration liminaire). En l'état actuel des choses, le SE-UNSA informe la Dasen qu'il a donné consigne aux directeurs de prioriser leurs tâches sur les élèves, les familles, les collègues ... « je fais ce que je peux ! »

Il est à noter que l'administration exprime être totalement consciente de la quantité de travail demandée aux directeurs.

Pré-rentrée : L'Unsa éducation regrette que 2 jours de pré-rentrée n'aient pas été acceptés partout. C'est un vrai besoin.

Journée de solidarité : quelles modalités ? les consignes seront données un peu plus tard sans doute sur les mêmes modalités que l'an dernier.

Aide personnalisée ? Pas d'indications nouvelles . On reste sur le temps d'organisation proportionnel (au moins 6 H pour l'Unsa)



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 /

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 /

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 /

2nd degré : Philippe GARET : 06 14 25 30 00 / Responsable Lycées collèges

Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Responsable PLP et voie Pro

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour en indiquant « désabonnement ».